

FICHE DES DROITS DUS - SAISON 2023/2024



Nom du Club :

N°d'Affiliation :

Mode de règlement : Date :

Catégories	Frais administratif de Gestion	Engagements	Total des Droits dûs par équipes engagées	Nombre d'Equipes	Droits dûs par le club
Championnat Seniors					
Départemental 1 (D1)	144	221	375
Départemental 2 (D2)	137	218	365
Départemental 3 (D3)	137	216	363
Futsal Seniors (1)	27	18	45
Coupes Seniors					
Coupe d'Occitanie (Obligatoire pour les équipes 1 de D1)	/	/	45	NON
Coupe du Gers Jeff AUCOURT (Obligatoire)	36	29	68
Coupe Savoldelli (Obligatoire pour les équipes 1 de D2 et D3)	36	25	64
Coupe des Réserves Jean FOURCADE (Obligatoire)	36	25	64
Challenge du District (Facultatif Equipe de D3)	35	19	57
Championnat Jeunes					
U 19 interdistrict	25	32	60
U 17	25	32	60
U 15	25	32	60
U14 Territoire	25	32	60
U 13	19	32	54
U 11	19	32	54
U 9	27		30
U 7	27		30
Futsal Jeunes U15 à U19 (1)	28	12	43
Futsal Jeunes U6 à U13 (1)	11	14	28
Coupes Jeunes					
Coupe Interdistrict U19	19	27	50
Coupe d'Occitanie U19	/	/	25	NON
Coupe d'Occitanie U17	/	/	25	NON
Coupe d'Occitanie U15	/	/	25	NON
Coupe du Gers U17	19	22	45
Coupe du Gers U15 Jean Luc GARNIER	19	22	45
Coupe du Gers et Festival Pitch U13	19	22	45
Coupe du Gers et Challenge U11	19	22	45
Journée Nationale des U6, U7, U8 et U9 (obligatoire)					
	16	18	35
Féminines					
Coupe de France (droits d'engagement FFF (52 €))	/	/	/	/	NON
Coupe d'Occitanie Seniors à 11	/	/	/	/	NON
Championnats Féminines (à 8 ou à 11)	65	26	95
Coupe du Gers Féminines (à 8 ou à 11)	36	29	70
Futsal Féminines (1)	27	18	50
Groupement Jeunes					
Club de Jeunes			125	
Entente de Jeunes			125	
Entente Seniors			130	
Licence Officiel (par arbitre) OBLIGATOIRE			28	
Caisse de Solidarité			18	

(1) Participation Futsal par équipe engagée.

Total dû

Fiche à retourner avec le règlement correspondant au

Secrétariat du District du Gers de Football – 587, Route de Lavacant - 32000 AUCH **AVANT LE 31 AOUT 2023**

NOTICE VOIR AU VERSO →

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR L'ETABLISSEMENT DE LA FICHE DE DROITS DUS

Au préalable, seule la colonne chiffrée 5 (total des droits dus par équipes engagées) est à utiliser (ne pas tenir compte des 4 précédentes colonnes pour établir vos droits dus).



CHAMPIONNATS SENIORS :

Utiliser la ligne de la catégorie de votre (ou vos) équipe(s) qualifiée(s) pour la saison à venir (tenir compte des montées et descente de la saison écoulée).



COUPES SENIORS :

Coupe du Gers : OBLIGATOIRE pour toutes les équipes 1 (ou réserve pour les clubs de Ligue) engagées en Championnat du District.

Coupe Savoldelli : OBLIGATOIRE pour les équipes 1 de D2 et D3

Coupe des Réserves : OBLIGATOIRE pour les équipes 2 ou 3 évoluant en D2 ou D3

Challenge District : concerne les équipes évoluant en D3

Coupes d'Occitanie : **Gérée par la Ligue**



JEUNES :

Club de Jeunes : 1 club du Gers concerné : Ecole de Foot LLM du Saves

Entente de Jeunes : Etablir une fiche de droits dus par entente avec le numéro d'affiliation du club **financièrement responsable de ces droits**. Inscrire sur cette fiche toutes les équipes engagées par l'entente tant en Championnat, qu'en Coupe). L'entente, au contraire des clubs de jeunes, n'a pas de compte avec le District. Les clubs de l'entente ne règlent pas ces droits, **seul le club financièrement responsable procède au règlement**.

Entente de Seniors : Etablir une fiche de droits dus par entente avec le numéro d'affiliation du club **financièrement responsable de ces droits**. Inscrire sur cette fiche toutes les équipes engagées par l'entente tant en Championnat, qu'en Coupe). L'entente, au contraire des clubs seniors, n'a pas de compte avec le District. Les clubs de l'entente ne règlent pas ces droits, **seul le club financièrement responsable procède au règlement**.

Groupement : Etablir une fiche de droit dûs par le groupement (championnat et coupe). Le groupement financièrement responsable procède au règlement.



CHAMPIONNAT JEUNES :

Ne concerne que les équipes engagées en District et n'étant pas dans une entente (voir ci-dessus).



COUPES JEUNES :

Qualifiables autant d'équipes qu'en Championnat.

En pratique, pour les U13 et U11, on qualifie d'office en Première phase toutes les équipes inscrites en Championnat.

JOURNEE NATIONALE DES U6-U7-U8 et U9 : OBLIGATOIRE pour tous les clubs disposant de ces catégories de jeunes.



FOOTBALL FEMININ :

Championnat : à 8 ou à 11

Coupes : à 11 : obligatoire

Futsal Féminin : Facultatif

Coupe de France et Challenge Souchon : inscrire la ou les équipes sur FootClub. Les frais d'engagement nous sont communiqués ultérieurement.



LICENCE ARBITRE :

Indiquer le nombre d'arbitres qui au 1^{er} Juin couvre votre club pour la saison à venir. Si d'ici au 31.12. de nouveaux arbitres venaient à couvrir votre Club, la régularisation sera effectuée par le District.



CAISSE DE SOLIDARITE :

UN règlement par CLUB obligatoire (les ententes ne sont pas concernées)